

RAPPEL DE PRODUIT

POUSSIN DÉMARRAGE MIETTE

Sans marque

Alimentation / Aliments pour animaux d'élevage

Poussin démarrage miette

Marque : **Sans marque**

Modèle ou référence : **Poussin démarrage miette**

- **Lot 301110501100/30111201100/301120201500/
301121001000 Date de consommation recommandée
01/06/2022**

Conditionnements : **Vrac 2 ou 3 Tonnes**

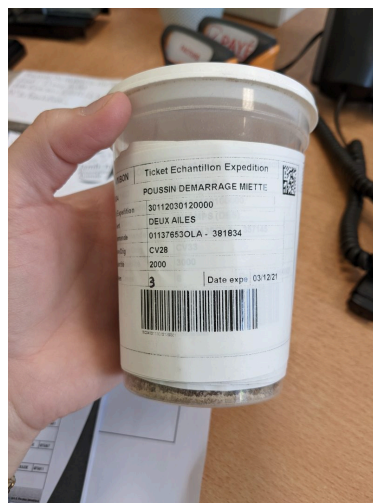
Date de commercialisation : **03/11/2021**

Date de fin de commercialisation : **10/12/2021**

Température de conservation : **Produit à conserver à
température ambiante**

Zone géographique de vente : **France entière**

Distributeurs : **éleveurs volailles**



Publication du : **24/12/2021**

Motif du rappel : **Détection d'une Salmonelle Typhimurium sur une matière première (tourteau de soja standard) composant l'aliment susceptible d'être contaminé**

Risques encourus : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose).**

Conduite à tenir : **Ne plus utiliser le produit.**

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Date de fin de la procédure de rappel : **03/01/2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

